

A l'intention de Mr Régis Leruste

Devis TMC France sud-ouestDate du devis : 14 janvier 2020
Projet : Nom du projet : A3C Presqu'île
Date d'intervention : du 07/10/2019 au 31/12/2019
Intervenant(s) : Mickaël Cherouise, Willy Parmentier

| DESCRIPTION | PRIX (HT) | TOTAL (HT) |
|-------------------------------|-------------|--------------------|
| Main d'œuvres (1) | 13 308,94 € | |
| Frais de bureaux (2) | 540,00 € | |
| Frais de petits matériels (3) | 58,27 € | |
| | | 13 907,21 € |

Détail :**1 – Main d'œuvre = 10.700,46€**

| Intervenant | Nbr de jours | Cout journalier | Total (HT) |
|-------------------|--------------|-----------------|--------------------|
| Mickaël Cherouise | 53 | 148,62 € | 7 877,06 € |
| Willy Parmentier | 37 | 146,81 € | 5 431,87 € |
| | | | 13 308,94 € |

2 – Frais de bureaux = 540,00€

| Prix | Nbre de mois | Nrbe de personne | Total (HT) |
|---------------------|--------------|------------------|------------|
| 90€ /mois /personne | 3 | 2 | 540,00 € |

3 – Frais de petits matériels = 58,27€

| DESCRIPTION | Total (HT) |
|--|-------------------|
| DSD TECH Composant électronique Kit de démarrage de base avec condensateur à résistance Condensateur diode LED et câble Dupont pour Arduino UNO R | 6,66 € |
| Jumper Wire avec Breadboard - ALLEU BJ-018 3pcs 400 broches 1 Breadboard et 40 x 20 femelle vers femelle, mâle-mâle, femelle de câble ProCab Ponts à douille pour | 10,82 € |
| Prise Connectée WiFi, Meross Prise Intelligente Compatible avec Alexa, 1 Google Home et IFTTT, 3840W 16A Prise avec Contrôle Vocal, Prise de Courant avec Contrôle à Distance via APP et Fonction de Temps | 13,29 € |
| Arduino MKR WiFi 1010 [ABX00023] | 27,50 € |
| | 58,27 € |

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

Concept Culinaire Créatif de la Presqu'île de Guérande

Adresse :

N° 1 Rue Rue du Languernais

Code Postal 44350 Commune Saint-Molf

Objet :

L'A3C presqu'île a pour objet de revisiter le concept culinaire traditionnel en faisant évoluer l'art de la table. Les objectifs principaux sont la préservation nutritionnelle des aliments, le gain d'énergie et le bien-être de la personne. L'objectif est le partage d'un projet collectif d'innovation.

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autres organismes :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

..TMC.France.Sud.Ouest.....

Prénoms :

.....

Adresse :

12 rue de la Chaussée d'Antin.....

Code Postal ..75009..... Commune ..PARIS.....

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

13907,21

Euros

Somme en toutes lettres : ..Treize mille neuf cent sept euros et vingt et un centimes.....

Date du versement ou du don : 31/12/2019 .

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

20-01-2020

Régis Leruste